

Entretien avec Mirjam Rotzler, experte en droits de l'enfant | DOROTHEE LANZ

Les droits de l'enfant, une mission de l'école

Le 20 novembre, la Convention des droits de l'enfant de l'ONU (CDE) aura 30 ans. Que sont ces droits, comment ont-ils changé le regard porté sur les enfants, et comment peuvent-ils être abordés et vécus à l'école ?

En ratifiant la CDE, la Suisse s'est engagée « à faire largement connaître les droits de l'enfant aux adultes comme aux enfants » (article 42). Malgré tout, enfants et jeunes sont nombreux à ne pas ou très peu les connaître. L'école peut y contribuer de manière décisive, d'autant plus que les droits de l'enfant font partie de sa mission et figurent dans les plans d'étude (cf. encadré). Dans l'optique de l'éducation en vue d'un développement durable (EDD), la CDE est également pertinente, car aborder les droits de l'enfant développe des compétences de base dans le sens du respect mutuel et du vivre ensemble.

Des droits à connaître

La CDE est un document composé de 54 articles relatifs aux droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des enfants. Ratifiée par tous les Etats membres de l'ONU, à l'exception des Etats-Unis, elle définit des droits fondamentaux non négociables, liés entre eux, en matière de protection, d'encouragement et de participation. Ces droits, valables pour tous les êtres humains de moins de 18 ans, ont changé le regard porté sur les enfants : ces derniers ne sont désormais plus considérés comme des objets soumis à l'arbitraire ou à la protection des adultes, mais comme des individus à part entière qui ont le droit d'exprimer leur avis et d'intervenir de manière adaptée à leur âge dans toutes les affaires qui les concernent.

Dans de nombreux pays, la mise en œuvre des droits de l'enfant est encore lacunaire. La Suisse est, quant à elle, bien placée : état de droit, richesse, systèmes de formation, de sécurité sociale et de santé ...

« Si nous voulons que les enfants s'impliquent dans la société, ils doivent apprendre à le faire. »

Mirjam Rotzler
Directrice de l'association « Kinderbüro Basel »

Malgré ce bilan réjouissant, Mirjam Rotzler, co-présidente du Lobby Enfants Suisse et spécialiste de la question, est convaincue que les droits de l'enfant pourraient être mieux intégrés à l'enseignement. « Il est important que tous les enfants et les adultes connaissent les droits de l'enfant, les vivent et les diffusent. » Elle voit un champ d'action important dans le domaine de la participation : « Si nous voulons que les enfants s'impliquent dans la société, ils doivent apprendre à le faire. Et l'école est un terrain d'exercice idéal pour vivre cette participation. »

Des droits à vivre

Une véritable participation signifie faire confiance aux enfants et les considérer comme de vrais interlocuteurs. « Nous devons être prêts à les écouter et à leur confier des responsabilités » précise Mirjam Rotzler. « Mais il leur appartient de décider librement s'ils souhaitent faire usage ou non de ce droit à la participation. » A l'école, outre la participation, l'équité des chances est également importante. Les enfants apprennent à des rythmes très différenciés ; certains ont dû fuir de chez eux, d'autres sont issus d'un milieu peu formé ou ont des besoins particuliers. Pour que chacun puisse atteindre les objectifs fixés, l'enseignement doit être individualisé. Il est également important de garder à l'esprit la notion d'égalité entre filles et garçons et d'aborder la situation des droits de l'enfant dans d'autres pays. La comparaison entre différentes situations permet d'identifier des points communs et des différences et de mieux connaître les défis – mais aussi les

Les droits de l'enfant dans le PER

Au cycle 1, « Vivre ensemble et exercice de la démocratie » (FG14-15) permet de travailler les notions de règles communes, de négociation, de respect des différences, d'écoute. Participer à des choix collectifs apprend à communiquer, à débattre et à tenir compte de l'avis des autres. L'élève prend ainsi conscience de son droit à la parole, mais également de son devoir de respecter celle des autres.

Dès le cycle 2, le texte de la CDE fait son entrée dans le domaine des Science humaines et sociales (SHS24 [3]). Les connaissances de base concernant l'Etat, le droit, la démocratie, les grandes caractéristiques du système politique suisse et les principales institutions internationales sont également abordées. Quant aux éléments de pratique citoyenne (FG24 et FG25), ils sont renforcés par des projets collectifs permettant aux élèves de collaborer, de communiquer et d'assumer leur part de responsabilité dans la répartition des tâches.

Le cycle 3 permet d'approfondir le fonctionnement de la société civile (démocratie, droits sociaux, etc.) et de construire une pratique citoyenne par l'exercice du débat (SHS 34 [1, 2, 7]). S'y intègrent des problématiques liées aux relations de la Suisse avec le monde, aux déséquilibres Nord-Sud et à l'environnement, ainsi que des questions liées à l'actualité (SHS 34 [3, 5, 8]). En parallèle, un travail plus conséquent est mené sur divers textes fondamentaux, comme la Constitution ou la Déclaration universelle des Droits de l'Homme (SHS 34 [4]).

Dix droits fondamentaux de l'enfant



1. Le droit à la non-discrimination



2. Le droit d'avoir un nom et une nationalité



3. Le droit à la santé



4. Le droit à l'éducation et à la formation



10. Le droit à des soins spécifiques en cas de handicap



5. Le droit aux loisirs, au jeu et au repos

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) regroupe la Convention des droits de l'enfant en dix droits fondamentaux non négociables et connexes.



9. Le droit de vivre avec sa famille



8. Le droit d'être protégé contre la maltraitance



7. Le droit à une sphère privée



6. Le droit à la participation

joies ou les rêves – qui habitent le quotidien d'autres enfants, ailleurs dans le monde.

La CDE dans la formation des enseignant-e-s

Dans les Hautes Ecoles Pédagogiques, l'éducation aux droits de l'enfant devrait être renforcée, estime Mirjam Rotzler. Certains thèmes comme la participation, l'égalité, le harcèlement ou la violence sont abordés, mais de manière isolée, sans lien avec les droits de l'enfant. « Il serait pourtant possible d'aborder toutes ces questions sous l'angle des droits de l'enfant. Cela améliorerait la sensibilisation parmi les étudiantes et les étu-

dants et cela conduirait à intégrer les droits de l'enfant de manière beaucoup plus naturelle dans le quotidien scolaire. » Pour assurer le développement de compétences relatives aux droits de l'enfant, Rolf Gollob et Peter Kraft (2009) ont développé une méthode qui propose de se baser sur trois piliers :

- **Apprendre sur** : l'élève apprend à connaître et à comprendre ses droits.
- **Apprendre par** : l'élève est familiarisé avec la mise en pratique des droits de l'enfant en tant que principes régissant la vie en classe et au sein de la communauté scolaire.

– **Apprendre pour** : l'élève est encouragé à utiliser ses droits en classe et à l'école afin d'être préparé à exercer son futur rôle de citoyen informé et actif au sein d'une communauté démocratique.

Cette démarche permet de connaître les droits de l'enfant de manière plus efficace et complète et – dans le sens d'un développement durable – d'améliorer les conditions préalables pour une société solidaire et apte à faire face à l'avenir.

Plus d'informations sur les droits de l'enfant
www.education21.ch/fr/dossiers-thematiques